



APE DU SPERNOC
BOURSE AUX JOUETS & FOIRE A LA PUERICULTURE
VIDE TA HOTTE
Dimanche 8 Décembre 2019 - Salle Omnisport de
Porspoder



BULLETIN DE RESERVATION

Nom : L'exposant déclare sur l'honneur ne pas avoir
Prénom : exposé plus de deux fois lors d'une Bourse
N° tel : aux Jouets et Foire à la Puériculture durant
Adresse : l'année 2019.

Mail : L'exposant déclare avoir pris connaissance
Pièce d'identité : du règlement de la manifestation qui lui a
 Passeport N° : été remis avec le bulletin d'inscription, et
 Carte d'identité N° : s'engage à le respecter.

Date d'expiration :
Emplacement linéaire de 1,50m à 3,50€ A : le,
ou 3 mètres à 6€. Signature de l'exposant :

.....emplacement(s) de 1,50 m =euros
.....emplacement(s) de 3 m =euros
Paiement par chèque à l'ordre de l'APE du
Spernoc.

APE du Spernoc - 20, rue de l'Océan- 29840 Porspoder
Renseignements et inscription au 06 61 46 95 38



REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS & FOIRE A LA PUERICULTURE
Dimanche 8 Décembre 2019 - Salle Omnisport de Porspoder

La Bourse aux Jouets et Foire à la Puériculture est organisée par l'APE du Spernoc, à la salle omnisport de Porspoder.

- Les horaires sont les suivants :

- Installation de 7H30 à 9h00
- Vente de 9h00 à 17H
- Rangement de 17h à 18h00

- Chaque exposant peut réserver un linéaire minimum de 1,50m pour 3,5 euros. Une table et une chaise seront mis à leur disposition.

- Tout emplacement réservé est dû, sauf désistement écrit par courrier au moins 96 heures avant la manifestation. Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Dès l'inscription définitive un numéro d'emplacement sera attribué et remis lors de l'installation. Les emplacements attribués ne peuvent pas être contestés.

- Les exposants sont autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé et accompagné du paiement de réservation (à l'ordre de L'APE du Spernoc) est remis aux membres de l'association, ou envoyé par courrier à L'APE du Spernoc - 20, rue de l'Océan 29840 Porspoder à l'attention de la secrétaire de l'APE.

- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

- Chaque exposant s'engage à :

- Respecter les horaires d'installation et de rangement ci-dessus mentionnés.
- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire. Pour les enfants de plus de 14 ans qui sont amenés à rester seuls sur le stand,

une autorisation parentale écrite est obligatoirement remise aux organisateurs au plus tard au moment de l'installation.

- Rendre son emplacement propre (des poubelles seront à leur disposition).
- Emporter avec lui ses invendus.
- N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation (1). Le matériel ne doit pas avoir été acquis en vue de la revente.
- A laisser libre d'accès les sorties de secours.

- Les organisateurs se réservent le droit de demander à un exposant de retirer le matériel qui ne serait pas conforme. En cas de refus de l'exposant sera invité à quitter les lieux.

- Il ne pourra en aucun cas être indemnisé. Si l'ensemble du matériel doit être retiré de la vente, aucun remboursement ne se sera effectué.

- L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion, et ne vendre que du matériel lui appartenant.

- Conformément à la réglementation en vigueur, la vente d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, de copies de CD ou de DVD de musique ou de jeux etc., ainsi que tout produit inflammable, est interdite.

(1) Jouets et jeux en bon état de fonctionnement. Les jeux contenant des produits salissants et moteurs thermiques sont interdits. Tous les articles présentés seront propres. Pour les jeux fonctionnement avec piles, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier le bon fonctionnement. Celles-ci pouvant être retirées par la suite.

APE du Spernoc - 20, rue de l'Océan - 29840 Porspoder
Renseignements et inscription au 06 61 46 95 38